
ICANN82 | Forum de la communauté – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et CSG
Mardi 11 mars 2025 – 16h30 à 17h30 PST

WENDY PROFIT

Bonjour et bienvenue à cette session conjointe du CA de l’ICANN et du groupe des représentants des entités commerciales. Veuillez noter que cette session est enregistrée et est régie par les normes de comportement attendues à l’ICANN et la politique anti-harcèlement.

C’est une réunion entre le CA et le CSG, nous n’allons donc pas accepter de questions. L’interprétation est en anglais, français et espagnol. Donnez votre nom et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n’est pas l’anglais. Parlez distinctement et à un rythme raisonnable.

Vous avez accès à la boîte de discussion Zoom et les chats privés ne peuvent être utilisés que par les panélistes. Je vais maintenant passer la parole à la présidente du CA, Tripti.

TRIPTI SINHA

Merci de nous avoir rejoints pour cette session entre le conseil et la CSG. C’est la dernière session de la journée, j’espère que nous avons encore assez d’énergie pour que notre discussion soit assez interactive. Chris, mon collègue, va m’aider à modérer la session.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d’un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu’elle soit incomplète ou qu’il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci, j'espère que cela va nous aider à discuter de sujets controversés. Merci à toutes et à tous d'être ici afin de pouvoir nous entretenir avec le CA et le groupe des représentants des entités commerciales.

Il y a des questions qui ont été posées au CA par le CSG et le conseil a lui-même posé une question au CSG, nous allons commencer par les questions posées par le groupe des représentants des entités commerciales. Je donne la parole à Mason Cole.

MASON COLE

Merci, c'est un plaisir d'avoir cette occasion de nous entretenir avec le Conseil. Chris a raison, il y a des sujets que nous voudrions couvrir, notamment le premier qui concerne la directive NIS2, c'est John, de l'IPC qui modèrera cette partie de la discussion. Un autre sujet concerne l'ICP2, relevant de la compétence de l'ISPCP. Ensuite, nous allons parler de l'utilisation malveillante du DNS relevant de la compétence de la BC.

Je vais passer la parole à John.

JOHN MCELWAINE

Pour vous donner quelques informations de contexte, voici certains des points que l'IPC a rassemblés concernant NIS2. Depuis longtemps, nous reconnaissons l'importance de vérifier l'exactitude des données WHOIS, y compris les données personnelles disponibles et les réponses aux requêtes légitimes qui

concernent les droits de propriété intellectuelle, les atteintes à ces droits, la cybercriminalité, etc.

Toutes ces questions, ainsi que l'article 28 de la NIS2 qui couvre ces questions. La directive sera mise en œuvre dans les États de l'UE et notamment récemment par la Belgique. C'est une base juridique permettant l'accès à certaines personnes demandant des informations pour lutter contre la cybercriminalité. NIS2 est transposée dans les législations européennes et cela porte sur les services d'enregistrement des données, le RDRS ainsi que le modèle SSAD ainsi le PPSAI. Tous ces documents devraient être révisés pour qu'ils soient cohérents et conformes aux exigences des parties contractantes.

Aussi, la question concerne notamment l'exactitude et la validation par rapport à ces données d'enregistrement.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci, John. Je vais répondre à cette question. Mes collègues de .ORG m'ont donné les informations à ce sujet et je pense que c'est un sujet sur lequel nous avons eu des discussions approfondies dans la communauté au cours des derniers mois. J'ai rejoint le CA il y a 18 mois, à Hambourg.

Donc c'est une question que l'on suit de très près et avec un grand intérêt.

Actuellement, nous sommes en phase de mise en œuvre, de transposition de la législation dans les législations nationales. Cela

remonte à octobre et je pense que seuls 10 États européens ont déjà transposé cette directive dans leur législation nationale.

Donc on voit des différences s'agissant de la mise en œuvre au niveau national, mais pas de grosses différences cependant, notamment s'agissant de l'exactitude et de la validation des exigences.

Nous attendons de voir comment les législations nationales s'en sortent, nous allons voir comment cela va se passer dans les États restants qui doivent transposer la directive. Nous allons voir ce que cela implique pour la relation de l'ICANN avec les parties contractantes.

Mais nous nous sommes entretenus avec le groupe de travail sur la NIS2 et notamment sur l'article 28 concernant les politiques existantes de l'ICANN pertinentes. Telles qu'elles sont, les politiques de l'ICANN semblent conformes au texte de la directive, mais les cadres juridiques continuent d'évoluer et les parties contractantes doivent se conformer à toutes les lois applicables, mais il n'y a pas de conflit direct entre cette directive et les politiques de l'ICANN, aussi nous ne pensons pas qu'il est essentiel d'apporter des changements.

Ceci étant dit, la communauté de l'ICANN peut toujours envisager des changements politiques si nécessaire et le CA peut toujours appuyer l'organisation de ces discussions.

Cette semaine, nous avons parlé de la question de l'exactitude et de la vérification des données, donc d'autres discussions auront lieu à ce sujet, mais voilà où on en est pour le moment.

JOHN MCELWAINE

Merci. Alors, pour rebondir sur ce que vous avez dit, cela répond à la question que le conseil a adressée à la CSG. S'il y a des changements aux règles, réglementations ou lois et que cela exige des modifications législatives, nous allons devoir anticiper, même si des changements ne sont pas nécessaires, peut-être que c'est tout de même une bonne pratique. Donc, tentons d'anticiper ces problèmes potentiels de façon à ce qu'on puisse faire en sorte que cette législation n'impacte pas trop différents domaines.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci, John. Vous avez tout à fait raison, je pense que le CA fait vraiment attention à cette question et on pourra approfondir la question par la suite, bien sûr.

Concernant ce recoupement qu'il pourrait y avoir entre les législations nationales, internationales et les politiques de l'ICANN, il est clair que nous devons mieux comprendre ce genre de document, en discuter et, bien sûr, s'il y a quelque chose adopté au sein de l'UE qui impacte nos politiques, il faut effectivement voir si notre communauté d'élaboration des politiques du modèle multipartite peut traiter de ces questions, des interactions entre nos politiques et les législations.

JOHN MCELWAINE

Je vous en prie, allez-y.

MASON COLE

Merci, John, d'avoir modéré cette partie de la session. Passons à la deuxième question. Philippe ?

PHILPPE FOUQUART

Bonjour, je suis le président de l'ISPCP. Nous avons rédigé ce document avant la réunion de préparation à l'ICANN 82, des discussions ont eu lieu pendant la semaine de préparation, et nous avons parlé aussi avec environ 25 % des SO et AC ce matin. Alors peut-être que la formulation de la question est un peu dramatique par rapport à ce qu'on voulait.

Nous pensons, s'agissant de l'ICP2, on a des cas nominaux en tête et on effectue des simulations et il semblerait que la façon dont cela est conçu, à l'heure actuelle, est appropriée notamment lorsque nous devons reconnaître par exemple une alternative, disons un RIR, qui soit établi de manière plus simple.

Mais la question, peut-être, est : quand ou quoi ? Comment mettre à l'épreuve cette politique lorsque nous sommes dans une situation où toute une série d'entreprises ne sont pas satisfaites d'une décision prise par un RIR et que ces entreprises se servent de cette politique pour contourner la décision prise ou plutôt remettre en question cette décision.

Ce n'est pas improbable. Aussi, la question est de savoir, en temps opportun – et nous nous félicitons du fait qu'il y ait une révision en cours – comment le CA va-t-il traiter cette question, y compris du point de vue juridique ? Est-ce que cela va être mis à l'épreuve ?

Alors on ne demande que cela soit fait de manière publique, mais nous pensons clairement qu'il va falloir le faire. Merci.

JOHN MCELWAINE

Merci, Philippe. Je pense que Christian va reprendre la question.

CHRISTIAN KAUFMANN

Tout d'abord, en tant que fervent partisan des numéros, je suis intéressé de voir que vous êtes intéressé par ce point.

Quelques informations de contexte, l'ICP2 est le document donc nous nous servons pour créer de nouveaux RIR. Nous l'avons déjà utilisé à deux reprises en 2002 et en 2005 pour l'AfriNIC.

S'agissant des priorités, nous n'avons pas encore vu ce document, il est en cours de rédaction et sera publié en mai et ensuite il sera publié par les AC et les SO et on aura une idée de ce qu'il contient et on saura quelles sont les priorités, quelle que soit la façon dont le document aura été réalisé et nous réagirons à cela.

Joué ou capturé, je ne m'inquiète pas trop de l'utilisation de ces mots. Il y a eu une enquête, une consultation publique qui a notamment couvert les principes directeurs, il y en avait 24. Et anti-capture, ce principe était l'un d'entre eux.

Actuellement, nous n'avons pas de plan pour vérifier cela, car nous allons encore devoir nous pencher sur la formulation, mais les AC et les SO ainsi que le conseil sont au courant de ce potentiel problème donc nous passerons cela en revue quand nous verrons le document.

Vous avez parlé des entreprises, encore une fois je ne sais pas à quoi ressemblera ce document, mais la version actuelle parle de la communauté sur base continentale qui doit se rassembler pour former un nouveau RIR.

Cela démontre bien qu'il ne doit pas s'agir de quelques entreprises seulement. Pour le moment, cela se fait sur base géographique. Et on parle aussi de communautés, ce qui veut dire qu'il faut que les différents acteurs appartiennent à un même écosystème se rassemble et souhaite former un nouveau RIR. Donc, quelles que soient les entreprises, qu'elles soient riches ou quelle que soit leur influence, seul, cela ne pourrait pas se faire.

Donc voilà, je suis assez détendu par rapport à cela, mais je n'ai pas vu la formulation.

PHILIPPE FOUQUART

Merci. Oui, cela fait sens. Je pense, comme vous l'avez dit, que nous devons voir le document et le texte de ce document.

Une des questions c'est : à quel point nous avons une latitude pour interpréter cela au sens de la communauté, de ces notions de communautés. Il va falloir tester tout cela.

Est-ce que nous devons faire ce travail, interpréter le texte ? Il faudra s'assurer de cela. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, je crois qu'une des raisons pour lesquelles nous posons ces questions c'est que le fait qu'il y ait une politique en rapport avec cela qui va être apportée au CA, donc c'est important et ce n'est pas très commun non plus. C'est pour cela que nous posons ces questions.

CHRISTIAN KAUFMANN

Oui, c'est tout à fait juste que vous posiez ces questions. Je pense qu'il y a des boucles de rétroaction à ces niveaux. Nous allons en parler lors d'un atelier du CA, non seulement nous, mais également la communauté. On va parler avec les RIR également. Et en tant que CA, nous allons analyser cela et vraiment se concentrer sur le processus qui permettra les risques de capture. Donc il faut que ce soit un texte qui soit bien serré, il ne faut pas que ce soit trop vague, pas seulement des grands mots.

Je crois que d'ici septembre ou octobre nous allons voir cela et travailler avec les SO et les AC et voir si le libellé est solide. Et nous allons être en mesure de revoir cela et d'y travailler et de réagir par rapport à ce texte.

Il va y avoir des consultations également. Et au niveau collectif, nous le pensons, si ce n'est pas assez précis, si cela ne limite pas assez les risques de capture, nous pourrions obtenir votre soutien et travailler ensemble là-dessus.

PHILIPPE FOUQUART

Oui, c'est très utile, on travaille étroitement avec les SO et les AC pour la prochaine itération du texte, nous aurons une révision finale par les commissions, très bien.

CHRISTIAN KAUFMANN

Merci.

MASON COLE

Bien, on va très vite, on est bien en avance. Nous allons continuer. Vous le voyez à l'écran, le CSG recherche des outils supplémentaires pour gérer l'utilisation malveillante du DNS et espère que les personnes des chambres des parties contractantes pensent que les outils ne seront pas trop disruptifs ou invasifs par rapport à leurs entreprises, mais que ces outils soient utiles pour limiter l'utilisation malveillante du DNS.

La question : est-ce que le CA est d'accord pour dire que le conseil SSAC 115 indiquant qu'il y a une mise à jour nécessaire des outils pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS ou bien est-ce que le CA soutient ces suggestions en parlant des contrats avant le programme des nouveaux gTLD de 2026.

CHRIS BUCKRIDGE

Sarah ?

SARAH DEUTSCH

Merci de cette question. J'aimerais rappeler aux membres du CA qu'en novembre 2024, il y a une diapo que vous avez partagée avec

nous sur les meilleures pratiques, vous avez parlé de ces outils et de la possibilité de lutter contre les utilisations malveillantes du DNS, et cela à une échelle importante, il y avait des idées opérationnelles, le temps de réponse accru, les documentations, les différentes étapes à prendre pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS et pour avoir un WHOIS solide.

Donc je pense que c'est important, nous devons effectuer des plaidoyers à ces sujets et faire prendre conscience et agir. Parce qu'il y a des marques déposées qui sont véritablement des cibles pour l'utilisation malveillante du DNS. Et la communauté se préoccupe beaucoup de cela. Nous devons beaucoup y réfléchir.

Nous pensons que le CA est d'accord pour dire que l'utilisation malveillante du DNS n'est pas statique et que nous devons la gérer de manière évolutive et les criminels trouvent toujours de nouvelles méthodes et cela va continuer, se poursuivre, ça ne va jamais s'arrêter.

Donc il y a une évolution également de la définition de l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons des définitions qui capturent déjà beaucoup des activités néfastes et malveillantes, mais la définition n'est pas exhaustive et nous pourrions l'améliorer. La communauté peut faire évoluer cette définition, et ce dans le cadre aussi des textes statutaires de l'ICANN.

Donc tout cela va évoluer et, en même temps, nous avons fait des progrès pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons un amendement, nous avons un aspect contraignant et nous

avons les services de conformité qui travaillent à cela et qui mesurent l'impact de ces différents amendements.

Ça, c'est une seule pièce du puzzle, nous devons travailler avec les experts pour voir ce qu'ils font contre l'utilisation malveillante du DNS. Et il y a beaucoup au niveau du développement des politiques qui se fait. Et il y a aussi beaucoup en dehors de l'ICANN qui se fait aussi, en parallèle. Et c'est tout à fait utile que beaucoup de parties, en dehors de l'ICANN, travaillent à limiter l'utilisation malveillante du DNS.

Vous avez parlé du texte SSAC 115, ce n'est pas réaliste, je pense, que le conseil d'administration dise : oui, nous apprécions cela, nous allons utiliser uniquement cela. La meilleure manière de procéder est de déterminer les données et de voir où il y a des lacunes et de parler de cela avec la communauté.

Le CA veut faire partie du débat, nous pouvons faciliter tout cela, nous devons être informés des lacunes et nous devons travailler ensemble en prenant en compte vos idées.

Je pense donc que nous devons continuer à avoir ce débat et voir ce qui est faisable ce qui est possible, ce qui n'est pas disruptif pour vos modèles commerciaux et vos entreprises.

MASON COLE

Merci beaucoup, nous apprécions ce point de vue et ce retour donné. Quelques points pour vous répondre. Tout d'abord le CSG, et je fais allusion à cela par rapport à votre question, ne recherche

pas une confrontation à quelque niveau que ce soit. Nous sommes là dans un esprit de coopération et nous sommes là ensemble. Et nous devons trouver des méthodes de travail ensemble, avec les parties contractantes également.

Je crois que ce processus SSR 2 définissait l'utilisation malveillante du DNS et l'évolution de cette définition est utile au niveau entier de la communauté. Je n'ai pas le texte devant moi, mais je crois que la recommandation était qu'on pourrait avoir un effort cross-communautaire avec des réunions où on se retrouve tous ensemble pour faire évoluer la définition de l'utilisation malveillante avec des experts qui travaillent à cela et qui prennent en compte la sécurité du DNS.

Je sais qu'on travaille énormément à l'ICANN et dans notre entité. Je crois que ce serait un bon exercice que de faire évoluer cette définition.

SARAH DEUTSCH

Oui, je crois que le conseil de la GNSO a décidé de travailler à ces éléments également pour déterminer des mesures nécessaires pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Il se passe beaucoup de chose au conseil de la GNSO également, donc n'hésitez pas à nous en faire savoir plus à ce sujet.

MASON COLE

Bien, on n'a pas beaucoup de détails, pas autant que nous le voudrions, mais je reviens sur ce que vous disiez, il y a des

amendements en avril qui sont rentrés en vigueur et je crois que c'est une très bonne première étape et on s'intéresse aux résultats obtenus par ces amendements. Vous aussi je le pense. Pour le moment c'est encourageant, mais on ne veut pas se reposer sur nos lauriers et nous avons besoin d'outils supplémentaires qui ne soient pas invasifs et qui soient utiles.

CHRIS BUCKRIDGE

J'ai débattu avec Jim Galvin, qui n'est pas ici aujourd'hui avec nous, mais il m'a toujours parlé du projet « a faire mal » pour les domaines malveillants qui sont enregistrés de manière malveillante et on a besoin de ce type d'études, et je pense qu'on pourra, à ce niveau, obtenir des résultats positifs.

Et je me rappelle de la présentation en novembre, qui était très pragmatique et qui a beaucoup contribué à faire améliorer les choses.

Y a-t-il d'autres commentaires avant que nous n'avancions dans nos débats ? Une nouvelle fois, je crois que nous avançons bien.

Nous avons une question : comment travailler avec les gouvernements pour encourager les politiques publiques créées pour bien comprendre et faire connaître les politiques et le modèle multipartite de l'ICANN. Ça, c'est pour toutes les unités constitutives et cela est nécessaire pour l'alignement dont nous parlions auparavant et nous avons pu donner des exemples précis au niveau de l'IPC, nous avons parlé de NIS2 également.

Donc ça, ça permet de présenter le modèle multipartite de l'ICANN et le développement des politiques de l'ICANN et je pense que le CA est bien conscient de cela, minimiser les risques, atténuer les dégâts potentiels au modèle multipartite. Et j'aimerais vraiment savoir ce que pense le groupe des représentants des entités non commerciales à ce sujet.

MASON COLE

Il y a eu une déclaration qui a été effectuée, le CSG a donc présenté un texte, j'aimerais vous le présenter. L'article 2 des textes statutaires. L'ICANN va poursuivre un objectif pour que le travail des gouvernements soit moindre pour la stabilité de l'internet et va prendre en compte la stabilité de l'internet et se charger de cela. Donc minimiser l'impact du gouvernement ; c'est le contexte.

Mais la réponse à la question du conseil d'administration, c'est assez évident, mais avoir une perspective qui soit un peu différente de ce que vous avez entendu d'autres parties de la communauté. La réponse que nous voyons c'est que si les gouvernements perçoivent que l'ICANN ou des entités de ce type ne font pas leur travail complètement et fortement, et bien sur une longue période ils vont faire des textes de loi, des réglementations. Donc il faut absolument que l'ICANN soit au niveau, sans quoi les gouvernements vont faire des textes législatifs, c'est leur travail et ce qu'ils font.

Et lorsqu'ils perçoivent un problème pour leur électorat ou des besoins absolument essentiels, donc si l'ICANN n'est pas vu comme

étant au niveau, voilà comment vont répondre et réagir les gouvernements. Et ce qui nous préoccupe en tant que CSG, et vous le voyez déjà, c'est qu'il peut y avoir des failles dans le système, une certaine frustration, un manque d'équilibre dans le modèle multipartite et ça, ça va être un activisme gouvernemental que nous allons voir arriver.

Et il y a des organisations basées sur la participation qui sont découragées par ce qu'elles voient. Lorsqu'il y a un manque de productivité, que ce soit dans la sphère de l'ICANN ou pas, il y aura des textes législatifs qui seront créés par les gouvernements, en réponse à ce manque d'avancées au niveau de l'ICANN. S'il y a une impression qu'il y a une inaction de l'ICANN, les gouvernements vont répondre. Ce n'est pas vraiment une surprise, c'est un débat que nous avons depuis longtemps, des interactions de l'ICANN avec les gouvernements, ce n'est pas nouveau, mais des actions prises par des gouvernements, ce n'est pas très nouveau non plus.

Donc le résultat de cela c'est que même s'il y a des relations collégiales à l'ICANN avec les gouvernements, il y a un danger, c'est qu'il y ait plus de confrontation. Et je serai très claire, le CSG ne veut pas rentrer dans ce jeu. Nous sommes là pour travailler ensemble en coopération et pas en concurrence. Et c'est comme cela que nous voulons avancer avec le modèle de l'ICANN. Donc comment vous allez limiter ces textes législatifs des gouvernements ? Vous allez donc devoir mieux et plus répondre à la mission de l'ICANN et faire connaître le modèle multipartite de l'ICANN, être plus inclusifs dans vos débats avec la communauté, être inclusif, consulter avec

la communauté, voilà ce que nous voulions vous dire au niveau du CSG.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci beaucoup. Oui, l'honnêteté c'est toujours bienvenu et notamment vos suggestions pratiques. Donc merci au CSG de nous avoir donné cette réponse.

Est-ce que mes collègues souhaitent répondre ?

CHRIS CHAPMAN

C'est une contribution tout à fait utile et pertinente. Je voulais vous rassurer concernant le fait que nous en sommes conscients et c'est le premier point de départ.

L'un des aspects essentiels du nouveau plan stratégique est une ferme reconnaissance de nos objectifs stratégique, notamment l'évolution et la promotion du modèle multipartite de l'ICANN pour permettre la promotion de son modèle de gouvernance.

Deuxième point, excellence organisationnelle renforcée.

Et le président a parlé de davantage renforcer la légitimité institutionnelle et je pense que cela vraiment se trouve au cœur de ce à quoi vous faisiez référence.

Aussi, je vous suis vraiment reconnaissant pour votre réponse et votre contribution. Et vraiment, je veux vous rassurer concernant le fait que nous en sommes bien conscients.

Je ne suis impliqué dans ce genre de travaux que depuis 2,5 ans, j'ai un regard assez nouveau sur cette situation. On parle des révisions, de ces impasses dans lesquelles nous nous trouvons selon vous. Il y a beaucoup d'exemples qui nous démontrent qu'on n'agit pas assez rapidement, assez dynamiquement s'agissant de toutes ces évolutions qu'on voudrait mettre en œuvre. Mais qu'en pensez-vous ? Quelles sont les failles dans notre travail par rapport à l'accomplissement de notre mission ?

MASON COLE

Merci. Alors, j'ai déjà pris la parole pendant longtemps, je vais demander à mes collègues s'ils souhaiteraient répondre à cette question ? Non ?

Je serais prudent dans ma réponse. Je ne pense pas vraiment que l'ICANN échoue et ne parvienne pas à mettre en œuvre sa mission. Je pense qu'il y a un déséquilibre s'agissant des résultats que le modèle de l'ICANN peut permettre.

Les amendements ont été mis en œuvre en avril. Parfois, voilà, nos efforts ne portent pas leurs fruits et cela peut être décourageant.

J'espère que vous pardonnez ma franchise.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci. Y a-t-il d'autres commentaires ou réflexions par rapport à cela ? Je sais que c'est une question assez large et vaste.

Et, par rapport à ce que vous venez de dire, Mason, je peux comprendre votre frustration, mais je pense que c'est aussi un très bel accomplissement ces amendements mis en œuvre. Alors, comme vous l'avez dit, la situation continue d'évoluer, mais nous pensons que c'est un bon point de départ qui va nous permettre de traiter de cette question.

SARAH DEUTSCH

Je dirais que je mettrais en lumière deux catégories de risques, tout d'abord les activités qui affectent l'ICANN, mais qui ne font pas partie de son mandat ou de sa mission. Pour ce point, la stratégie est de rester informer, l'ICANN ne peut pas vraiment agir, mais peut former et éduquer et travailler avec les décideurs politiques pour s'assurer que les gouvernements décident aussi de prendre des décisions correspondant au mandat de l'ICANN.

Notamment, il y a la question de l'utilisation malveillante du DNS, mais nous nous assurons de tenir bien au courant pour continuer de traiter cette question.

PHILIPPE FOUQUART

Merci beaucoup. Pour rebondir par rapport à l'observation de Chris, on peut faire la distinction entre la crédibilité institutionnelle, qui est une chose, et ce à quoi Sarah faisait référence, ce dont a parlé Mason, c'est-à-dire quels sont les autres domaines dans lesquels on attend quelque chose de l'ICANN.

Et je pense qu'ici le risque principal, surtout si on tient compte de ce qu'il s'est passé au cours de la dernière semaine, je pense que ce dernier point est probablement un point dont nous discutons depuis plusieurs années. Et je pense que c'est le risque principal auquel nous sommes exposés. Je ne suis pas certain que les gouvernements pourraient légiférer dans ces domaines si, d'un point de vue institutionnel, l'ICANN disposait d'une position plus forte.

Cela pourrait aider, mais ce ne serait pas la panacée. La panacée, je pense, serait de pouvoir accomplir notre mission et notamment là où on attend quelque chose de l'ICANN, par exemple l'utilisation malveillante du DNS.

JOHN MCELWAIN

Je pense qu'il y a aussi des législations qui n'ont pas vraiment pour objectifs de cibler les politiques de l'ICANN qui ne portent pas leurs fruits. Par exemple, s'agissant du RGPD, cela a eu un impact sur l'accès aux données d'enregistrement et je pense que là il y a quelque chose à faire au niveau de l'éducation, mais aussi quelque chose à faire pour la communauté au niveau du système d'élaboration des politiques pour travailler plus rapidement.

Car si nous travaillons plus rapidement que les gouvernements pour identifier les problèmes et bien ce ne sont pas eux qui les contrôlent. On sait que les gouvernements ne sont pas toujours très rapides pour agir. Donc l'idée est de savoir comment agir de

manière rapide, plus efficace, comment passer outre certains obstacles politiques.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci. Je pense qu'effectivement au cours de la dernière semaine j'ai pu apprendre à quel point certains gouvernements peuvent avancer rapidement quand ils ont la bonne motivation.

MASON COLE

Peut-être qu'on pourrait retourner un peu la question, peut-être pourrais-je demander à Curtis : que pense l'équipe de direction du conseil concernant ce que l'ICANN pourrait faire pour éviter que les gouvernements ne légifèrent en contournant notre modèle multipartite ?

KURTIS LINDQUIST

Bon, si j'avais le pouvoir de faire cela, je pense que je pourrais vous donner plusieurs idées. Je pense qu'il est essentiel, et je comprends ce que vous avez dit, je voudrais faire remarquer que certaines de ces législations ne sont pas spécifiques au DNS, la NIS2 ne l'est pas non plus.

Je pense que ce que l'on peut faire c'est expliquer l'infrastructure et les blocs à la base de cette infrastructure, expliquer ce que c'est et qu'on continue à travailler avec les gouvernements, l'Union Européenne ou les États-Unis sont de grandes économies, ils ont

conscience des législations existantes. Mais pour entreprendre cela au niveau global, il faut des efforts colossaux.

Au niveau de l'UE, des États-Unis et des grandes économies du monde, nous travaillons avec eux pour les aider à comprendre quels sont les principes fondamentaux derrière le fonctionnement de l'internet, leur démontrer que cela a une valeur. Voilà, on tente vraiment de continuer à travailler avec eux, chaque jour, sur ce point.

Par rapport à la NIS2, on a eu des discussions avec l'UE concernant les conséquences que ces directives pourraient avoir.

Et on oublie souvent que ce n'est pas seulement l'ICANN, mais la communauté européenne qui a aussi réussi à changer certaines parties de la NIS2. Donc il y a aussi des histoires qui témoignent de nos réussites.

Donc oui, on échoue parfois, mais on réussit aussi parfois.

CHRIS BUCKRIDGE

D'accord, merci beaucoup. Comme je l'ai dit, nous avons déjà posé assez de questions à différents groupes et on se rend compte que des thèmes communs émergent à travers les réponses que l'on reçoit, notamment le besoin d'expliquer, de communiquer, d'être clair concernant le pourquoi et la façon dont les décisions sont prises, notamment par rapport aux listes de vérification de l'intérêt public mondial.

Donc on veut parler ici de la force et de la légitimité de notre institution, car cela est tout à fait pertinent.

KURTIS LINDQUIST

Oui, je voulais ajouter quelque chose. John a commencé par mentionner un point intéressant et il ne faut pas l'oublier. Quand on parle de NIS2, et ici je reste européen et je ne suis pas juriste, c'est un cadre. Et on peut influencer et travailler au niveau de l'UE pour formuler des principes. Et n'oublie pas que chaque État membre de l'UE va le transposer et l'interpréter à sa façon. Et nous devons suivre ce travail de près aussi.

Donc oui, il y a du travail à abattre dans ce domaine, mais je pense qu'au final les principes sont les mêmes.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci à toutes et à tous pour cette discussion, nous en arrivons à la fin des questions que nous avons prévu de discuter. Mais il nous reste à peu près 15 minutes et il y a une autre question que nous avons posée à d'autres unités constitutives, notamment concernant le processus de révision en cours.

J'en avais parlé aux collègues du CSG, ce matin, je leur avais dit que cette question pourrait émerger, nous avons eu beaucoup de discussions à ce sujet, concernant les résultats de l'ATRT3, du travail d'amélioration continue, de la révision holistique pilote, du travail concernant l'ATRT 3. Donc en tant que conseil d'administration, nous apprécierons tout commentaire à ce sujet.

Voilà, je voudrais vous donner la possibilité de répondre à cette question, si vous le voulez.

MASON COLE

Je vais laisser les collègues répondre, s'ils le désirent. On a parlé un peu de cela ce matin. Et je pense que la perspective des entités commerciales c'est que c'est nécessaire, cela permet de bien faire fonctionner l'organisation.

Ce que vous voyez à l'ICANN, dans son environnement, actuellement, c'est un nombre de fonctions de révisions qui semblent être très similaires à des RT. Nous avons beaucoup de pilotes, beaucoup de compétitions avec les révisions holistiques, etc. Et nous avons beaucoup de travail à faire à l'ICANN qui va lancer ses nouveaux gTLD. Donc nous avons l'engagement gouvernemental également, on en a parlé, c'est très important.

Je ne sais pas si on a la possibilité de répondre à votre question, sauf pour dire que c'est extrêmement important comme travail, mais cela va prendre du temps, c'est une fonction nécessaire, ça doit se faire. Mais il y a une manière plus efficace, je pense, d'effectuer ce travail. Je ne sais pas à quoi cela ressemble, mais je pense qu'il faut en débattre. Comment peut-on aller de la situation actuelle à un processus de révision qui permette d'obtenir des résultats solides pour l'organisation et d'avoir un ICANN réformé, plus agile, plus assertif, plus équilibré, plus solide aussi.

Je pense que c'est ce que BC pense et j'aimerais savoir si mes collègues ont quelque chose à rajouter à ce sujet.

JOHN MCELWAIN

Oui, BC en a parlé brièvement, nous avons une conclusion. C'est important. Et plusieurs avocats l'ont dit, il faut être en conformité par rapport aux textes statutaires, c'est essentiel pour la bonne gouvernance du conseil d'administration.

Deuxièmement, si nous avons insisté pour avoir des révisions dans les statuts, nous devons le faire sérieusement, avec responsabilité.

Ceci dit, la communauté est là pour aider. Donc c'est la question de l'œuf et de la poule, un petit peu, par quoi commencer, comment ne pas faire un travail avec des doublons.

Et, en fin de compte, nous ne pensons pas qu'on va faire une révision un petit peu légère et rapide. Nous pensons que la communauté doit absolument se mettre au travail là-dessus et que ce soit un travail solide.

PHILIPPE FOUQUART

Oui, j'ai beaucoup entendu et écouté ces conversations, je suis d'accord. Notre réflexion c'est que nous avons ces pilotes, ce chevauchement, nous avons la charge de travail à l'ICANN.

Nous aimerions avoir une cible plus précise et savoir à quoi on peut s'attendre au niveau des résultats.

Donc le PHR, peut-être, il y a eu certaines frustrations à ce niveau, peut-être qu'on est en position de faire cela maintenant, mais nous devrions définir la structure qui chevauche tous ces points. Et nous avons remis à plus tard une révision du conseil de la GNSO parce qu'il y a beaucoup de dépendances qui existent.

Donc il faut commencer par voir plus large et avoir ce point de vue en premier.

TRIPTI SINHA

Merci beaucoup de cela, c'est un point intéressant pour nous, un moment important. Nous avons fait ATRT3, nous avons eu certains résultats, nous avons eu la révision holistique, le programme d'amélioration continue et nous avons eu 116 recommandations, je crois. Certaines sont mises en œuvre, d'autres non.

Et, vraiment, là on est un petit peu bloqué au niveau de la révision de la révision holistique pilote. Et je crois que cela prête fortement à confusion. Et nous avons des obligations dans nos textes statutaires par rapport à la responsabilité et la transparence et nous devons respecter ces obligations.

Donc le CA se pose la question : est-ce que c'est le bon moment pour voir les révisions et réinventer ces révisions et leur concept pour qu'elles fassent ce qu'elles sont supposées faire, avoir une responsabilité, une transparence renforcée. La communauté a une charge de travail énorme, nous le savons. Alors nous devons

résoudre ce problème et continuer à être fidèles à nos obligations constitutives. Et comment sortir de ce blocage.

C'est pour cela que nous demandons des conseils et nous vous remercions de votre participation et de vos points de vue.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci, Tripti, merci de tout ce retour.

Je crois que le conseil d'administration apprécie ces points de vue. Et c'est un petit peu à la dernière minute que nous avons posé cette question. On a été heureux de débattre avec votre groupe, c'est tout à fait utile pour le CA dans ses délibérations.

Il nous reste 10 minutes, on a couvert à peu près tout ce qu'on voulait couvrir. Y a-t-il d'autres points que vous voudriez soulever ?

Je crois qu'à la fin de cette longue journée nous serons très heureux d'avoir 10 minutes qui nous seront redonnées peut-être pour nous reposer.

Merci beaucoup en tout cas, merci à cette unité. Nous allons clore nos débats.

MASON COLE

Je voulais vous dire merci à tous, Tripti, Kurtis, merci, chers collègues, c'était une interaction tout à fait agréable et utile. Merci beaucoup.

CHRIS BUCKRIDGE

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]